

**Groupe Ecolo**  
**Conseil communal du 4 novembre 2019**  
**Question d'actualité**

A compter de la législature 2018-2024, la démarche « Programme Stratégique Transversal » (PST) est obligatoire pour toutes les communes de Wallonie.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST est un programme, c'est-à-dire qu'il a vocation à fédérer tous les plans sectoriels existants (par exemple, le plan communal de développement rural, le plan d'ancrage du logement, etc.).

Le PST repose sur une collaboration entre le collège et l'administration. Il est soumis à une évaluation au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci et il peut être actualisé en cours de législature.

Ma question : le conseil devait prendre acte du programme stratégique transversal présenté par le Collège dans les six mois qui suivent la désignation des échevins, soit avant fin septembre. Ce ne fut pas le cas. Quand pensez-vous le présenter ?

Eric Jurdant

Conseiller communal

**Réponse** donnée par le Bourgmestre : le PST sera présenté lors du Conseil communal du 23 décembre.